

Invasion de jussies

Une fleur jaune menace étangs, lacs et rivières de France.

Les jussies sont des plantes aquatiques à fleurs jaunes très prisées pour la décoration des pièces d'eau. Originaires d'Amérique du Sud, deux espèces de jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia uruguayensis*) ont été accidentellement introduites en France dans les années 1820. Après être longtemps restées cantonnées dans la région qui s'étend de la Camargue à l'Aquitaine, elles sont parties à la conquête du Nord depuis une trentaine d'années et ont déjà été repérées sur quelques sites en Belgique et aux Pays-Bas. Elles colonisent les plans d'eau, les zones humides et les réseaux de fossés et de cours d'eau à faible débit, entraînant de nombreuses nuisances, à tel point que leur prolifération devient alarmante. Alain Dutartre et ses collègues du CEMAGREF (Institut public



Alain Dutartre-Cemagref



de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) viennent de conduire la première étude quantitative qui évalue les risques de prolifération de ces plantes.

Selon les mesures réalisées dans la réserve naturelle du marais d'Orx, dans les Landes, les biomasses produites par les jussies doubleraient en 15 à 20 jours dans les eaux stagnantes, et en 70 jours dans les cours d'eau. Dans le marais d'Orx, les herbiers de jussies ont progressé de quelques dizaines de mètres carrés en 1993 à près de 130 hectares, en 1998. Un simple fragment de tige suffit pour que la plante repousse, puis prolifère rapidement. Un herbier très dense se constitue en un réseau inextricable de grosses tiges ramifiées. Les tiges plongent parfois jusqu'à trois mètres de profondeur et s'élèvent jusqu'à près de 80 centimètres au-dessus de l'eau : les cours d'eau sont freinés, et la circulation des bateaux devient impossible. L'irrigation et le drainage sont perturbés. Les eaux, moins mobiles, favorisent le dépôt de matières en suspension, et les milieux stagnants se combleront plus rapidement. Les berges peuvent être colonisées. Les jussies envahissent même certaines prairies humides. À cause de leurs remarquables capacités d'adaptation, les jussies remplacent progressivement les espèces locales, et la biodiversité diminue. Des espèces indigènes tels certains myriophylles (des plantes aquatiques immergées), qui hébergeaient une microfaune servant de nourriture aux poissons, disparaissent faute de lumière. En outre, les herbiers denses diminuent la concentration en oxygène dissous dans l'eau, de sorte que les poissons survivent plus difficilement.

Les jussies ont colonisé le Nord de proche en proche (les animaux, les hommes et les engins réalisant des travaux dans les milieux aquatiques transportent des boutures accidentellement), aidées par les amateurs de plantes aquatiques qui les ont introduites dans certains sites. Le réchauffement clima-



Principales zones envahies par les jussies (les points roses).

tique et l'augmentation du niveau de vie en France pourraient expliquer l'accélération de leur progression : les Français ont plus de temps et plus d'argent pour s'occuper de leur jardin.

Comment lutter contre la prolifération des jussies? Ces plantes sont déjà présentes dans de trop nombreux sites (plus d'une centaine) pour que l'on réussisse à s'en débarrasser complètement. Pour contrôler leur développement, les hydrobiologistes préconisent des solutions adaptées à chaque site : l'arrachage manuel ou mécanique, le traitement par un herbicide, l'utilisation d'entrées d'eau salée (notamment dans les zones humides littorales du Languedoc), car les jussies résistent mal au sel. Ils continuent à étudier leurs caractéristiques écologiques et biologiques : les fruits de jussies, considérés jusqu'à présent comme stériles, produisent des graines qui ont germé en laboratoire. Si elles germent aussi en milieu naturel, on devra surveiller les zones apparemment débarrassées de jussies pendant plusieurs années.

En attendant, les jussies restent en vente libre. Il suffit qu'une personne mette cette plante dans un étang privé et que les boutures s'échappent par un petit ruisseau pour que tout le bassin versant soit colonisé. Pour l'instant, seule *Caulerpa taxifolia*, surnommée l'algue tueuse depuis qu'elle a colonisé des milliers d'hectares en Méditerranée, est interdite à la vente en France.